

CP - Réouverture des marchés alimentaires

Suite aux échanges entre le Préfet et le Maire de Colmar, les marchés pourront rouvrir à partir du 11 mai, aux horaires habituels, **uniquement pour les denrées alimentaires et périssables**. Cette mesure ne s'applique pas pour les textiles.



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger le visuel

LES MARCHÉS CONCERNÉS PAR LA RÉOUVERTURE

- Le marché couvert
- Le marché rue des vigneron
- Le marché place Saint-Joseph
- Le marché avenue de l'Europe

Cette mesure s'applique sous réserve du **respect des gestes "barrière"**. Les commerçants sont invités à veiller au respect de ces règles par les usagers.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr